

Habilitation Électrique (Personnel non électricien H0, B0)

V 29062022

(Durée 7 h 00 – 10 participants maximum)

Depuis le 1^{er} juillet 2011 la formation / programme habilitation électrique B0-H0-H0V est obligatoire pour les entreprises. décret 2010-1118. L'employeur est tenu de former ses salariés à la prévention du risque électrique pour les activités professionnelles où ce risque est présent.

Objectifs pédagogiques

Exécuter en sécurité des opérations simples d'ordre non électrique selon la nouvelle norme NF C 18-510
Le stagiaire aura obtenu, en fin de stage, la connaissance de base des composants d'un circuit électrique, des risques électriques et apprendra à les éviter. Il sera également rendu capable de respecter les consignes de sécurité définies sur la base de la norme UTE C18-510

Prérequis

Comprendre la langue Française.

Personnel concerné

- Personnel non électricien travaillant à proximité des installations électriques, en basse et haute tension,
- Personnel non électricien devant effectuer des menus travaux d'ordre non électrique dans des locaux ou au voisinage de pièces sous tension,
- Personnel d'encadrement non électricien (agent de nettoyage, grutier, terrassier, opérateur, etc.).

Programme

Notions élémentaires d'électricité ; Les dangers de l'électricité ;
Le courant électrique et le corps humain : Matériel de protection individuel et collectif. Définitions relatives aux ouvrages, opérations, zones et locaux ; Analyse générale des nouvelles règles de sécurité décrites dans la publication NF C18-510. Risques encourus lors d'opérations sur ou au voisinage d'ouvrages électriques et protections contre ces risques. Consignes et documents écrits ; Utilisation des matériels et outillages de sécurité. Conduites à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

Mise en situation

- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée,
- Validation des acquis par un Quizz et une épreuve pratique.

Validation de la formation

A l'issue de la formation théorique et pratique, un avis et un titre d'habilitation pré-rédigé sont adressés à l'employeur. Périodicité de recyclage selon la NF C 18-510 : 3 ans

Formateur

Formateur spécialisé en prévention des risques.

